

Guide d'utilisation

Jurisprudence Lefebvre Dalloz

Sommaire

Se connecter

3

Devenir opérationnel rapidement

[Rechercher une décision depuis le portail documentaire auquel vous êtes abonné](#)

5

[Consulter une décision dans le site Jurisprudence Lefebvre Dalloz depuis un portail documentaire auquel vous êtes abonné](#)

7

[La page d'accueil](#)

8

[Rechercher une décision dans Jurisprudence Lefebvre Dalloz](#)

9

[Affiner votre recherche en filtrant la page de résultats](#)

15

[Créer une alerte jurisprudence](#)

17

[Consulter une décision de jurisprudence : les nouvelles fonctionnalités](#)

18

Une question ?

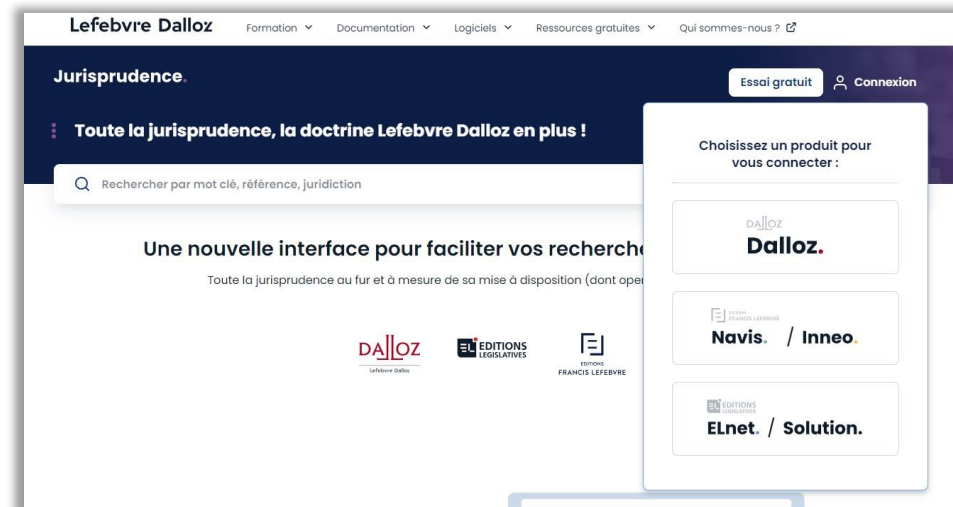
23



Se connecter

Comment se connecter à Jurisprudence Lefebvre Dalloz ?

- **Soit directement sur <https://jurisprudence.lefebvre-dalloz.fr/>**
 - Depuis le bouton « **Connexion** » en haut à droite de la page d'accueil
 - Choisissez l'offre documentaire à laquelle vous êtes abonné
 - Vos identifiants à Jurisprudence sont ceux des solutions documentaires auxquelles vous êtes abonnés
- **Soit via votre solution documentaire une fois connecté :**
 - **Votre connexion se prolonge sur l'espace Jurisprudence**, vous n'avez donc pas besoin de vous identifier à nouveau
 - Cette propagation d'accès prend en compte toutes les formes de connexion (web nomade, IP, etc.)



Devenir opérationnel rapidement



Rechercher une décision depuis un portail documentaire auquel vous êtes abonné

Depuis votre portail documentaire, lorsque vous effectuez une recherche vous pouvez avoir un **aperçu des 5 premiers résultats** renvoyés par le site Jurisprudence Lefebvre Dalloz en cliquant sur le bouton « Jurisprudence » de l'encadré « Résultats sur vos autres plateformes ».

The screenshot shows the DALL'AZ Avocats search interface. The search bar contains 'coindivisaire' and the 'Rechercher' button is visible. Below the search bar, there's a navigation menu with 'Actualité', 'Codes Dalloz', 'Documentation', 'Jurisprudence', 'Outils', 'Services', and 'Aide'. The search results are displayed under the heading '>1000 Résultats filtrés'. A sidebar on the left offers filters like 'Tous les résultats', 'Codes', 'Documentation', and 'Pratique[s]'. A 'Créer une alerte' button is also present. The main results area shows a list of results, with the first one being 'Section 3 Coindivisaires' from the 'ETU Dictionnaire Permanent Construction et urbanisme'. A purple arrow points from the 'Jurisprudence' button in the 'Résultats sur vos autres plateformes' section to the detailed view of the first result on the right.

DALL'AZ Avocats.

Actualité ▾ Codes Dalloz ▾ Documentation ▾ Jurisprudence ▾ Outils ▾ Services ▾ Aide ▾

coindivisaire Rechercher

>1000 Résultats filtrés

Créer une alerte

Résultats sur vos autres plateformes

Jurisprudence →

Filtres : Catégorie

Mon historique de recherche

Tous les résultats Codes Documentation Pratique[s] ...

1 ☐ **Section 3 Coindivisaires**

ETU Dictionnaire Permanent Construction et urbanisme - Permis de construire / Mise à jour de février 2024

d'autorisation d'urbanisme concernant un terrain en indivision peut être régulièrement présentée par un seul **coindivisaire** (C.urb., art. R*. 423-1, b), alors même que les travaux en cause pourraient être contestés par les autres propriétaires devant le juge judiciaire (CE , 17 oct. 2014 , no 360968).

This screenshot shows a detailed view of the search result 'Section 3 Coindivisaires'. It includes the source 'Cour de cassation - 1ère chambre civile - 2 février 2022 - n° 20-11.793' and a summary of the text. A purple arrow points from the 'Jurisprudence' button in the previous screenshot to this detailed view.

DALL'AZ Avocats.

Actualité ▾ Codes Dalloz ▾ Documentation ▾ Jurisprudence ▾ Outils ▾ Services ▾ Aide ▾

coindivisaire Rechercher

>1000 Résultats filtrés

Créer une alerte

Résultats sur vos autres plateformes

Jurisprudence →

Filtres : Catégorie

Mon historique de recherche

Tous les résultats Codes Documentation Pratique[s] ...

1 ☐ **Section 3 Coindivisaires**

ETU Dictionnaire Permanent Construction et urbanisme - Permis de construire / Mise à jour de février 2024

d'autorisation d'urbanisme concernant un terrain en indivision peut être régulièrement présentée par un seul **coindivisaire** (C.urb., art. R*. 423-1, b), alors même que les travaux en cause pourraient être contestés par les autres propriétaires devant le juge judiciaire (CE , 17 oct. 2014 , no 360968).

Rechercher une décision depuis un portail documentaire auquel vous êtes abonné

- Pour **accéder à la consultation d'une décision dans le site Jurisprudence Lefebvre Dalloz** à partir de cet aperçu : cliquez directement sur la décision souhaitée pour l'ouvrir dans un nouvel onglet de votre navigateur.
- Pour **consulter la liste complète des décisions proposée sur Jurisprudence Lefebvre Dalloz** : cliquez sur « Liste complète des résultats Jurisprudence » en bas de cet aperçu pour l'ouvrir dans un nouvel onglet de votre navigateur.

>1000 Résultats filtrés

Tous les résultats Codes Documentation

Créer une alerte

Résultats sur vos autres plateformes

Jurisprudence →

Filtres : Catégorie

☐ Codes (38) Préciser

☐ Fiches d'orientation (10) Préciser

☐ Jurisprudence (>1000) Préciser

Filtres : Date

Cour de cassation - 1ère chambre civile - 2 février 2022 - n° 20-11.793

[...] qu'à l'égard des tiers, l'inscription du privilège de deniers sur la quote-part indivise de l'emprunteur ne confère au banquier que la seule qualité de créancier personnel du **coindivisaire** emprunteur ; [...] qu'en l'espèce, il peut être reproché à Maître [D] l'inscription du privilège de prêteur de deniers sur la seule part en nue-propriété de Monsieur [U], de sorte que la banque avait à l'égard des tiers, la qualité de créancier personnel du **co-indivisaire** emprunteur, ce qui l'empêchait de poursuivre son droit sur l'immeuble indivis

Cour de cassation - 3ème chambre civile - 7 décembre 2022 - n° 21-15.323

Cour de cassation - 29 septembre 2021 - n° 19-24.421

2. Les deux premiers ont, sur le fondement de l'article 815-9 du code civil, assigné leurs **coindivisaires** devant le président du tribunal de grande instance, statuant en la forme des référés, pour voir répartir entre eux l'exploitation de ces terres. Examen du moyen Enoncé du moyen [...] 3°/ qu'en s'abstenant de tenir compte, pour la constitution des lots A et B, des autres parcelles détenues en commun par les quatre **coindivisaires**, la cour d'appel a encore privé sa décision de base légale au regard de l'article 815-9 du code civil. » Réponse de la Cour

Liste complète des résultats Jurisprudence

Consulter une décision dans le site Jurisprudence Lefebvre Dalloz depuis un portail documentaire auquel vous êtes abonné

Lorsque vous consultez une décision dans votre portail documentaire, un bouton « **Voir dans votre nouvelle interface dédiée** » en haut de l'écran vous permet d'ouvrir cette même décision dans un nouvel onglet au sein de Jurisprudence Lefebvre Dalloz.

The image shows two side-by-side screenshots of a legal document viewer. The left screenshot shows a document with a red box highlighting a button labeled "Voir dans votre nouvelle interface dédiée" with a link icon. A purple arrow points from this button to the right screenshot. The right screenshot shows the Jurisprudence Lefebvre Dalloz interface with the same decision displayed. The decision title is "Cour de cassation - première chambre civile - 1 juin 2023 - 21-14.924". The interface includes a search bar, a "Rechercher" button, and a "Sommaire" button. The document text is visible in the left screenshot, and the right screenshot shows the same document with a "Sommaire" button and a "Sujets abordés dans les motifs" section.

Left Screenshot (Document Viewer):

- Retour à liste de résultats
- Liste de résultats > Cour de cassatio...
- Cour de cassation - Première chambre civile
- 1 juin 2023 / n° 21-14.924
- Voir dans votre nouvelle interface dédiée
- sur la nue-propriété du bien, la cour d'appel a violé, par une fausse application, l'article 815-9 du code civil et, par refus d'application, l'article 582 de ce code ;
- 3°/ qu'une indemnité due au titre de l'occupation d'un bien indivis, a pour objet de réparer le préjudice causé à l'indivision par la perte des fruits et revenus et de se substituer à ces derniers dont elle emprunte le caractère ; que l'usufruitier a seul le droit de jouir de toute espèce de fruits, soit naturels, soit industriels, soit civils, que peut produire l'objet dont il a l'usufruit ; qu'en l'espèce, pour dire M. [F], indivisaire, redevable d'une indemnité d'occupation envers l'indivision en nue-propriété, la cour d'appel a retenu que « le démembrement de propriété entre les époux et Mme [V] [L] veuve [F] mère, usufruitière est indifférent dès lors que M. [F] occupe effectivement le bien indivis qui constituait le domicile conjugal occupé par les époux malgré ledit démembrement de propriété et que ce démembrement de propriété est sans incidence sur la privation de jouissance subie par l'épouse » ; qu'en statuant ainsi, quand l'existence d'un usufruit grevant les biens indivis prive l'indivision de tout droit aux fruits et, par voie de conséquence, de tout droit à une indemnité d'occupation, la cour d'appel a violé, par une fausse application, l'article 815-9 du code civil et, par refus d'application, l'article 582 de ce code. »

Right Screenshot (Jurisprudence Lefebvre Dalloz):

- Jurisprudence.
- Dalloz, DALLOZ
- 21-14.924
- Rechercher
- Retour aux résultats
- Surligner les mots clés
- Cour de cassation - première chambre civile - 1 juin 2023 - 21-14.924
- Cour de cassation première chambre civile 1 juin 2023
- Sommaire
- Sujets abordés dans les motifs
- Pour aller plus loin (2)
- CITATIONS DANS LE CODE
- Code civil - Art. 815-9
- Code du divorce et de la liquidation - Art. 815-9

La page d'accueil

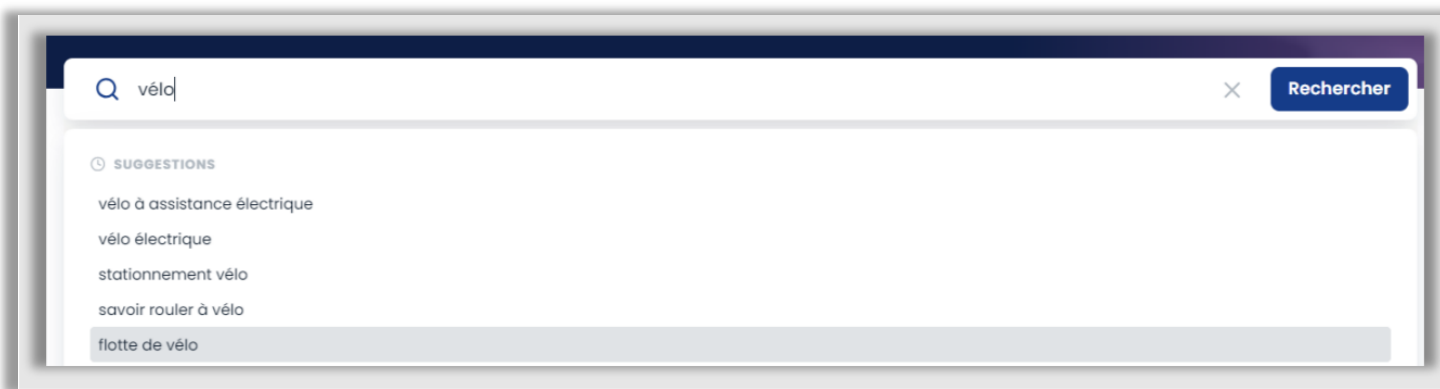
Depuis la **page d'accueil**, vous pouvez **effectuer une recherche de jurisprudence** à l'aide de la barre de recherche.

- Pour rester informé de l'actualité jurisprudentielle ou encore identifier les contentieux émergents, consultez la liste des **dernières décisions publiées**.
- Découvrez également les décisions qui retiennent l'attention de vos confrères grâce à la liste des **décisions les plus consultées**.



Rechercher une décision dans Jurisprudence Lefebvre Dalloz

La **recherche** est réalisée en saisissant vos **critères de recherche** dans la barre de recherche, puis en cliquant sur le bouton « rechercher ».



Pour réinitialiser votre saisie, cliquez sur la croix à côté du bouton « Rechercher ».



Le puissant moteur de recherche, réglé et entraîné spécifiquement pour la recherche de jurisprudence, permet une **détection intelligente des cas suivants (voir exemples pages suivantes 7 à 10) :**

- des concepts juridiques, et de leurs variantes sémantiques
- des appellations usuelles de grands arrêts,
- des divers formats de dates,
- des variantes de graphies dans les rédactions de références de décisions,
- et l'interprétation des formats des numéros de décisions, arrêts et pourvois...

La détection intelligente du moteur de recherche Jurisprudence Lefebvre Dalloz

- Détection des concepts juridiques :
Ex : rupture conventionnelle

The screenshot shows the Jurisprudence Lefebvre Dalloz search interface. The search bar contains the text "contrat de travail rupture conventionnelle". The results show 25449 results. The left sidebar has filters for "Dates" and "Juridiction". The "Dates" filter is set to "Toutes les dates (25449)". The "Juridiction" filter is set to "Rechercher". The main content area displays a decision commentée from the Cour de cassation - Chambre sociale, dated 11 mai 2023, n° 21-18.117. The text of the decision is highlighted in yellow, showing the phrase "contrat de travail" and "rupture conventionnelle".

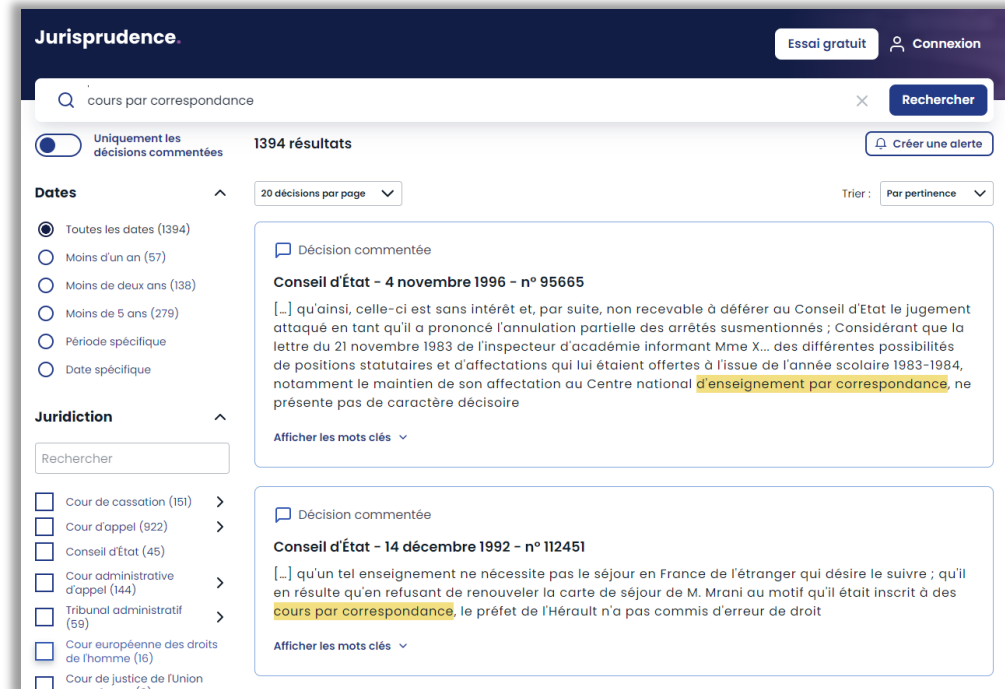
- Reconnaissance des acronymes :
Ex : actp

The screenshot shows the Jurisprudence Lefebvre Dalloz search interface. The search bar contains the text "actp". The results show 450 results. The left sidebar has filters for "Dates" and "Juridiction". The "Dates" filter is set to "Toutes les dates (450)". The "Juridiction" filter is set to "Rechercher". The main content area displays a decision commentée from the Cour de cassation - 1ère chambre civile, dated 1er juillet 2020, n° 18-22.433. The text of the decision is highlighted in yellow, showing the acronym "ACTP" and the phrase "allocation compensatrice pour tierce personne".

La détection intelligente du moteur de recherche Jurisprudence Lefebvre Dalloz

- Reconnaissance des **synonymes** :

Ex : cours par correspondance et enseignement par correspondance

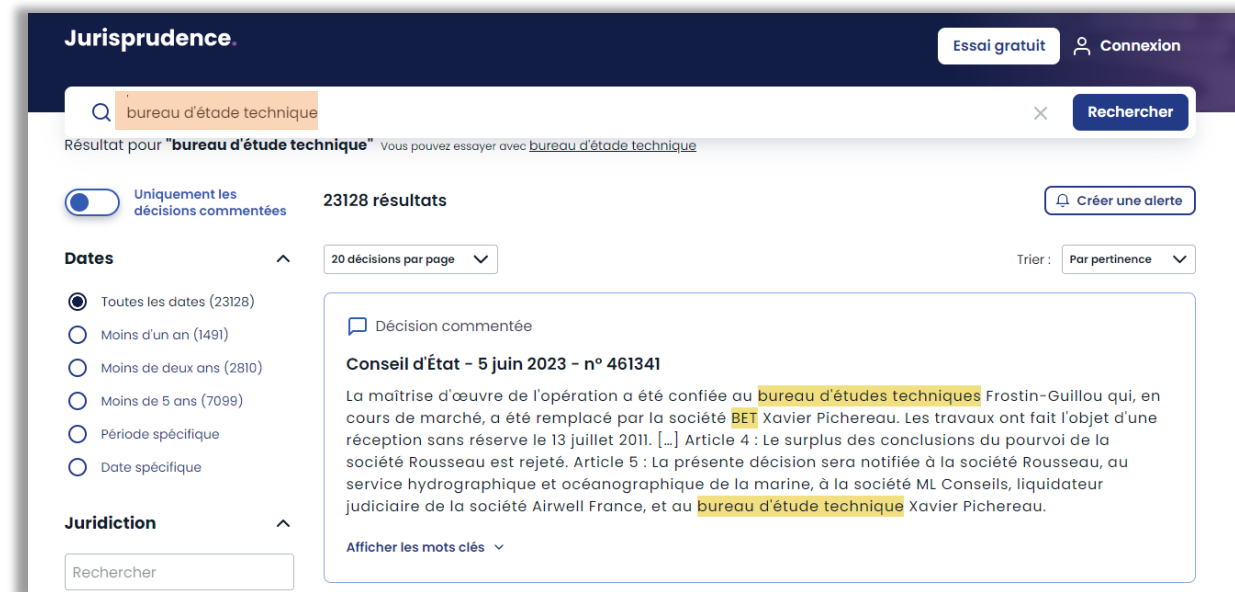


- Intégration des **opérateurs de proximité** :



La détection intelligente du moteur de recherche Jurisprudence Lefebvre Dalloz

- Correcteur orthographique :



- Suggestions soumises par le moteur de recherche :



La détection intelligente du moteur de recherche Jurisprudence Lefebvre Dalloz

- La recherche de décision par sa référence

Ex : en indiquant le numéro recherché, ou le début de la référence



- La recherche de décision via l'appellation usuelle de certains grands arrêts.

Ex : l'arrêt Perruche



Rechercher une décision dans Jurisprudence Lefebvre Dalloz

Vous pouvez utiliser différentes **fonctions plus poussées** dans la rédaction de votre recherche :

- Utilisation des **opérateurs booléens ET / OU / SAUF** (en majuscules), avec ou sans parenthésage
- Utilisation du **caractère *** pour indiquer une **troncature**
- Utilisation des **guillemets** pour effectuer une **recherche exacte**
- Utilisation du **signe ~** pour indiquer la **proximité minimale attendue entre les termes** de votre recherche

Exemple : (coindivisaire droit de préemption) ~5

The screenshot shows the Jurisprudence Lefebvre Dalloz search interface. The search bar contains the text "Demande de mainlevée d'une mesure d'hospitalisation complète". The results section shows 3 results. The first result is from the Cour d'appel de Versailles, dated 18 juillet 2011, n° 20/05316. The text of the decision is visible, mentioning a "demande de mainlevée d'une mesure d'hospitalisation complète". The interface includes filters for dates and jurisdiction, and a "Rechercher" button.

Exemple de recherche exacte

The screenshot shows the Jurisprudence Lefebvre Dalloz search interface. The search bar contains the text "nu propriét* Immeuble". The results section shows 14965 results. The first result is from the Cour de cassation, 3ème chambre civile, dated 6 juillet 2023, n° 22-15.282. The text of the decision is visible, mentioning "propriété" and "nu-propriété de l'immeuble". The interface includes filters for dates and jurisdiction, and a "Rechercher" button.

Exemple de troncature

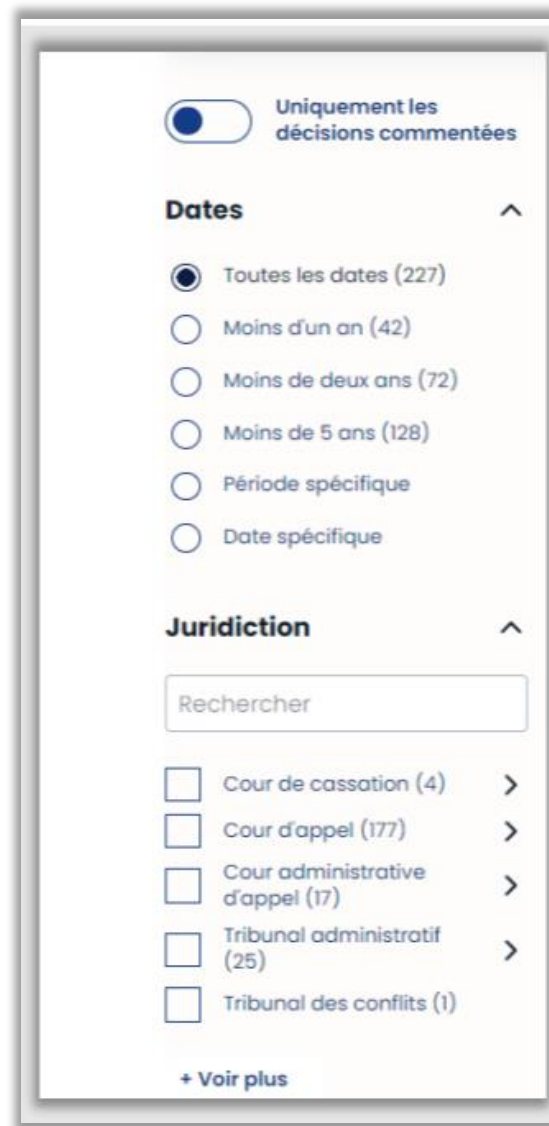
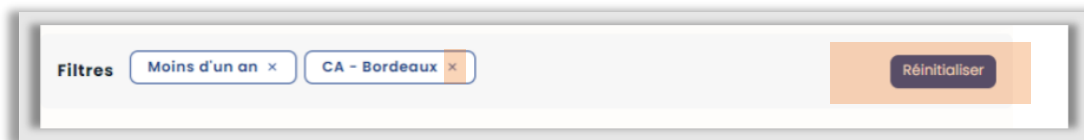
Affiner votre recherche en filtrant la page de résultats

Pour **affiner votre recherche**, utilisez les **fonctions de filtrage** proposées depuis la liste de résultats.

Plusieurs critères de filtres sont possibles :

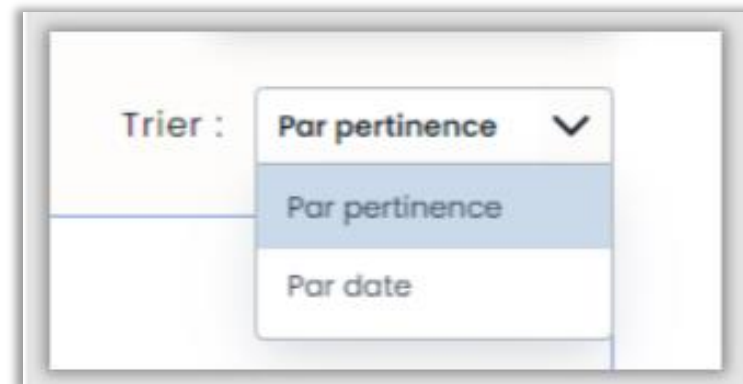
- une **plage de date** ou une **date précise**
- une **juridiction** et éventuellement **le siège ou la formation qui vous intéresse**
- les **décisions ayant fait l'objet d'un commentaire** dans les publications du groupe Lefebvre Dalloz

Pour **désélectionner un ou plusieurs filtres**, cliquez sur la croix à côté du filtre que vous souhaitez désactiver. Vous pouvez aussi réinitialiser en bloc l'application de tous les filtres.

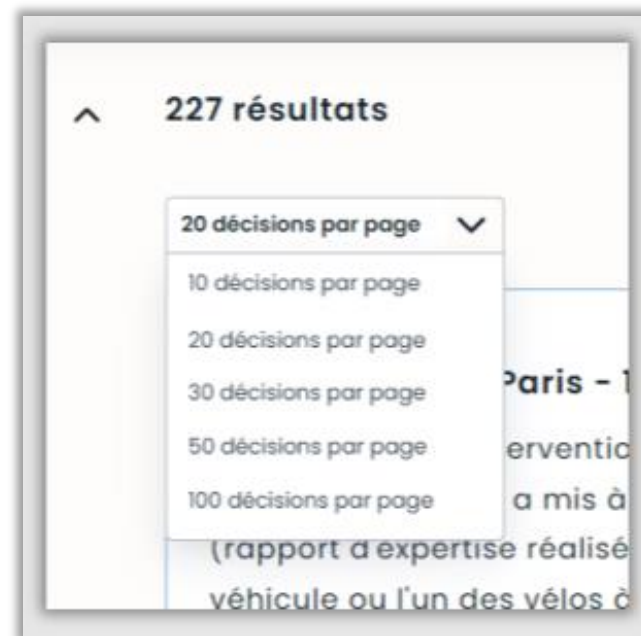


Affiner votre recherche en filtrant la page de résultats

- **Modifier l'ordre de tri des décisions :**
par pertinence (ordre proposé par défaut) ou par date



- **Modifier le nombre de décisions affichées par page** de résultats :



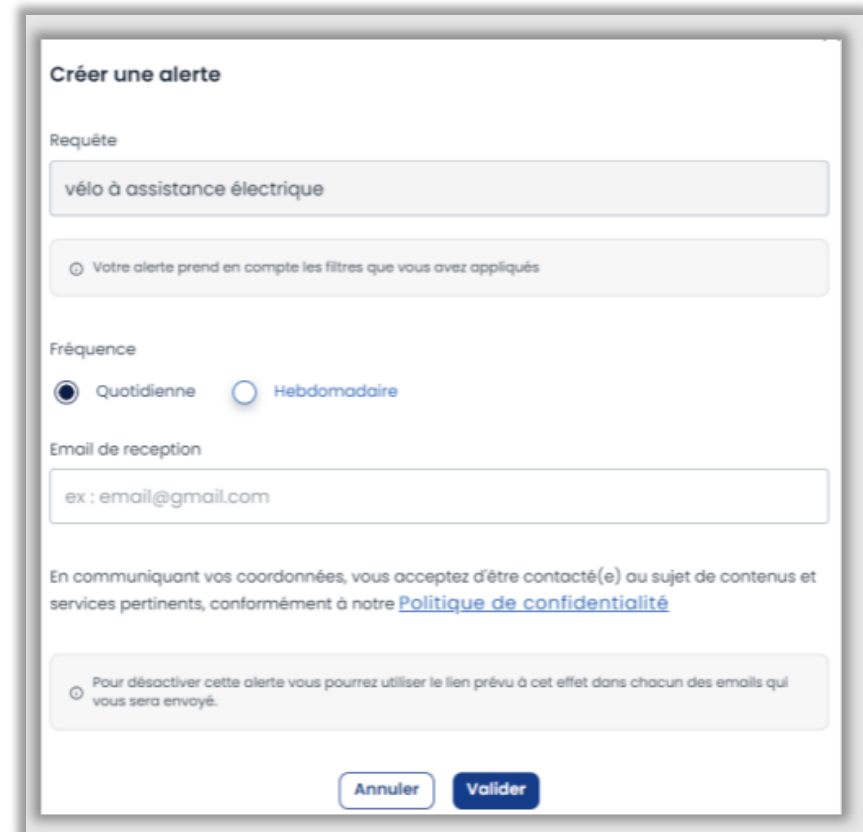
Créer une alerte jurisprudence

Alerte jurisprudence : Vous avez la possibilité de **sauvegarder vos critères de recherche** pour recevoir par email une alerte lorsque de nouvelles décisions sont publiées autour de cas pertinents pour élaborer votre stratégie contentieuse, conserver un avantage concurrentiel dans vos affaires, ou tout simplement vous tenir à jour des évolutions du droit, etc.

1- **Effectuez une recherche** à l'aide de la barre de recherche puis cliquez sur le bouton « Créer une alerte » en haut à droite de la liste de résultats.



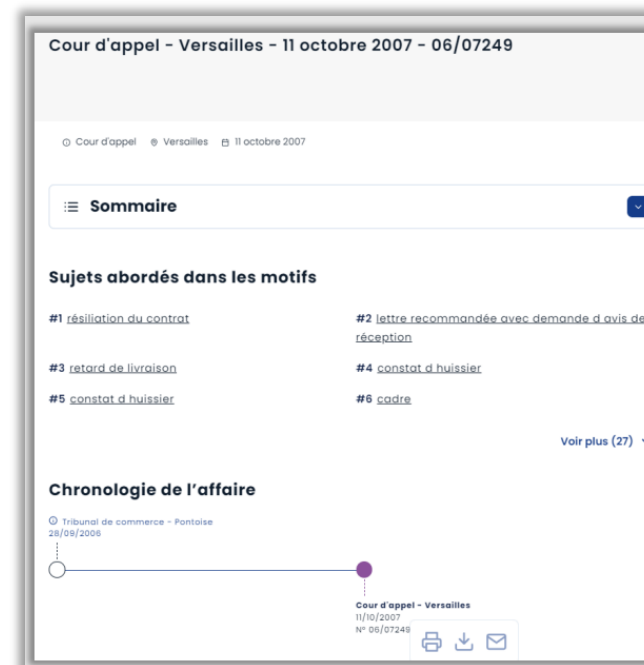
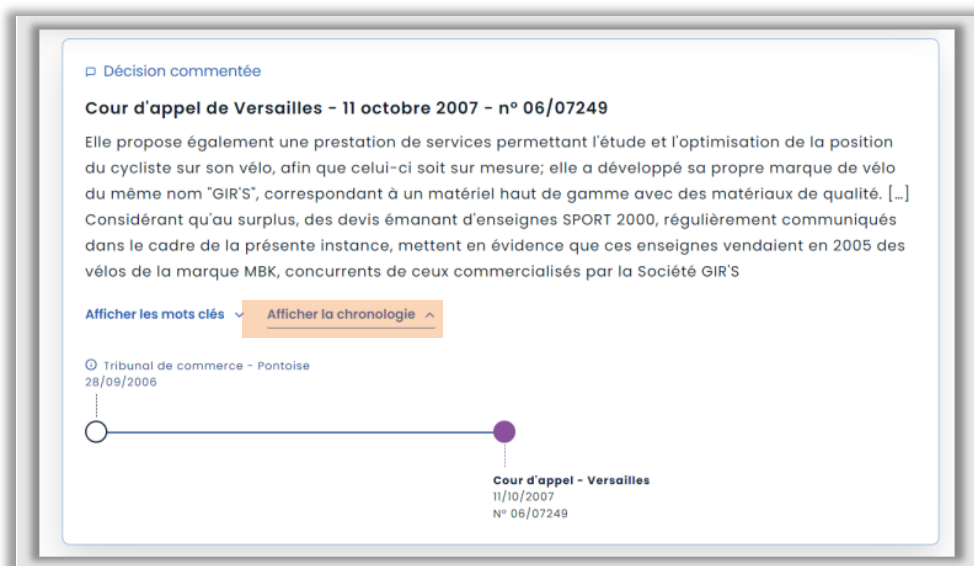
2- **Complétez le formulaire** pour préciser l'adresse email sur laquelle vous souhaitez recevoir les alertes et choisir sa fréquence.

Le formulaire 'Créer une alerte' est présenté dans une fenêtre avec un titre 'Créer une alerte'. Il contient plusieurs sections : 'Requête' avec un champ de texte contenant 'vélo à assistance électrique'; une section suivante avec un bouton radio sélectionné et le texte 'Votre alerte prend en compte les filtres que vous avez appliqués'; 'Fréquence' avec deux boutons radio, 'Quotidienne' (sélectionné) et 'Hebdomadaire'; 'Email de réception' avec un champ de texte contenant 'ex : email@gmail.com'; un texte d'acceptation des conditions d'utilisation avec un lien 'Politique de confidentialité'; et une section de désactivation avec un bouton radio sélectionné et un texte expliquant comment désactiver l'alerte. En bas à droite, il y a deux boutons 'Annuler' et 'Valider'.

Consulter une décision – les nouvelles fonctionnalités

Nouveau | Chronologie de l'affaire : Présentée sous une forme visuelle, elle vous permet de consulter en un seul coup d'œil toute la chronologie de l'affaire sur laquelle porte la décision consultée. Vous pouvez ainsi vérifier la réception des interprétations de la Cour de Cassation par les juridictions du fond, décider de l'intérêt de former un pourvoi, etc.

- Soit **depuis la liste de résultats**, cliquez sur : «Afficher la chronologie » pour afficher l'historique de l'affaire.
- Soit **lorsque vous consultez la décision**, la chronologie de l'affaire est restituée en haut de la page au-dessus du texte de la décision.



Consulter une décision – les nouvelles fonctionnalités

Nouveau | Décisions similaires (fonctionnalité exclusive aux abonnés à une Solution documentaire Lefebvre Dalloz) :
A la consultation d'une décision, accédez à une liste de décisions similaires, identifiées par un algorithme expert, afin de repérer instantanément des cas d'espèces proches, ainsi que les positions adoptées sur des questions de droit.

- Une **sélection de ces décisions similaires** vous est proposée dans l'encart « Décisions similaires » à droite du texte de la décision consultée.
- Pour **accéder à la liste complète des décisions similaires**, cliquez sur le lien « Voir les décisions similaires ».



Consulter une décision – les nouvelles fonctionnalités

Nouveau | Liens vers les commentaires Lefebvre Dalloz (fonctionnalité exclusive aux abonnés à une Solution documentaire Lefebvre Dalloz) : Des liens vers des commentaires doctrinaux rédigés par les experts de Lefebvre Dalloz sont liés à chaque décision pour en maîtriser le contexte, les implications et les interprétations juridiques.

- A la consultation d'une décision, dans l'encart « Pour aller plus loin » à droite du texte de la décision consultée, vous est montrée **la liste de tous les commentaires de cette décision** qui sont inclus dans votre abonnement.
- En tant qu'abonné, vous avez accès au texte intégral des commentaires et de la doctrine mentionnant cette décision.



Consulter une décision – les nouvelles fonctionnalités

- **Editer une décision** : Lorsque vous consultez un arrêt vous pouvez au choix l'imprimer, l'exporter ou envoyer sa référence par email depuis la barre de boutons située en bas de l'écran.

Cour de justice de l'Union européenne – 5 mai 2022 – C-451/19

① Cour de justice de l'Union européenne 4e ch. 5 mai 2022

ayant pour objet deux demandes de décision préjudicielle au titre de l'article 267 TFUE, introduites par le Tribunal Superior de Justicia de Castilla-La Mancha (Cour supérieure de justice de Castille-La Manche, Espagne), par décisions du 29 avril 2019 et du 17 juin 2019, parvenues à la Cour respectivement le 12 juin 2019 et le 11 juillet 2019, dans les procédures

Subdelegación del Gobierno en Toledo

contre

XU et a. (C-451/19),

QP (C-532/19) ,

LA COUR (quatrième chambre),

composée de M. C. Lycourgos (rapporteur), président de chambre, MM. S. Rodin, J.-C. Bonichot, Mmes L. § Rossi et O. Spineanu-Matei, juges,

avocat général : M. P. Pikamäe,

greffier : M. A. Calot Escobar,

Pour aller plus loin (2)

CITATIONS DANS LA DOCUMENTATION

[Dictionnaire permanent Droit des étrangers – Citoyens de l'Union européenne et membres de leur famille – Vers la reconnaissance d'un droit de séjour attaché à la seule qualité de citoyen de l'Union ?](#)

CITATIONS DANS LE CODE

[Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile – PREMIÈRE PARTIE LÉGISLATIVE – Art. L. 200-4](#)





Vous accompagner au quotidien



Une question ?

Téléphone : 01 83 10 10 10

Mail : pem-produits@lefebvre-dalloz.fr

Lefebvre Dalloz
ACTIVER LA CONNAISSANCE